



papa un peu pommé cherche des renseignements

Par **Papa et Laly**, le **22/04/2013** à **12:20**

Bonjour

Voila je souhaiterai des renseignements précis, car je suis totalement perdu...

Bon j'ai une petite fille, Laly, née le 02/02/2012, et je suis séparé de la maman depuis Dec 2012.... Depuis notre séparation, nous avons tout fait à l'amiable, sans passer devant le tribunal, nous avons convenu de nous "partager" Laly un week-end sur deux, et le reste de la semaine nous la passer suivant nos horaires de boulot. Maman étant infirmiere et Papa dans la vente...

Je ne percois rien comme aide pour la petite, CAF ou Alloc, c'est sa maman qui les percois et en échange elle paye la creche (env 90€/mois)... Laly est sur ma mutuelle.

Voila le moment de remplir la feuille de déclaration des impots sur le revenus, et je ne sais pas comment je peux faire pour la petite???? En plus je gagne environ 500€ de moins que sa mère mensuellement...

Quels conseils pourriez vous me donner, sachant qu'avec sa maman depuis la séparation, nous entretenons de tres bons rapports amicaux, mais dès que je lui parle de tribunal ou autre elle monte desuite sur ces grands chevaux....

Bref je suis perdu, et je pense a l'avenir de Laly, école, études, etc etc....

Help me please :-[

Par **Visiteur**, le **23/04/2013** à **12:46**

Bonjour, help me sur quoi ? les impots ? séparé de la maman ... vous étiez (êtes) mariés ? ou habite officiellement votre fille ? chez sa maman ? tout un tas de questions qui vont faire varier les réponses ...

Par **Papa et Laly**, le **23/04/2013** à **21:20**

bonsoir

nous n'avons rien de concret avec la maman, ni pacs, ni autre.....

Laly est enregistrée au domicile de sa maman....

Oui a la naissance de Laly, je vivais sous le toit de sa maman, etant elle propriétaire

Par **Papa et Laly**, le **23/04/2013** à **21:22**

Et pour les impots comment faire?

Merci pour tout

Par **Visiteur**, le **24/04/2013** à **10:36**

mais l'avez vous reconnue au moins ? je pense que oui mais... si oui c'est votre fille et vous devez aider la maman ! dans quelle mesure ? sais pas... pour les impots...? déclarez cette somme comme PA... mais le mieux est de prendre conseil auprès d'une maison de la Justice...